

Procès-verbal de la 126^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 16 février 2017, à 18 h, à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE	
• Mme Hélène Bailieu	• Mme Kathleen Bélanger
• M. Jean-Guy Chartier	• M. Raphaël Desroches
• M. Philippe Lacombe	• Mme Johanne Lacroix
• M. Jean-Yves Tremblay	
ABSENCES	
• M. Normand Kevin Aubin	• Mme Diane Cadieux
• Mme Sophie Lavoie	• Mme Céline Duguay
• M. Simon Perreault	• M. Benoit Valiquette
INVITÉS	
• Mme Esther Fournier	• M. Éric Francoeur
AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE	
• Mme Lorraine Dépelteau	

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 126^e réunion tenue le 17 novembre 2016;
4. Arts visuels 510.A0 :
 - 4.1 Adoption du rapport de suivi d'implantation;
 - 4.2 Adoption de l'actualisation : modifications apportées à la grille de cours, au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours;
5. Techniques de bureautique 412.AA (et le DEC accéléré 412.A1) :
 - 5.1 Adoption du rapport de suivi d'évaluation;
 - 5.2 Adoption de l'actualisation du programme : modifications apportées à la grille de cours, au profil de sortie et au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours;
6. Adoption de l'offre de cours complémentaires 2017-2018;
7. Présentation des états financiers 2015-2016;
8. *Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;*
9. *Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;*
10. Adoption des modifications apportées aux Règles en application du Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;
~~Avis sur les modifications apportées au Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière;~~
11. Adoption des modifications apportées aux préalables de mathématiques (préalables exigés pour l'admission d'automne 2017 - cours du régime J5, Renouveau) des programmes Technologie de l'électronique (243.B0) et Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0 et 410.B1);
12. Adoption du calendrier scolaire 2017-2018;
13. Avis sur l'adoption du Plan stratégique 2015-2020;
15. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;
16. Recommandation d'émission de diplômes;
17. Divers;
18. Rapport de la directrice;
19. Prochaine réunion;
20. Levée de l'assemblée;

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 18 heures et constate le quorum. Il souhaite la bienvenue à Madame Kathleen Bélanger, représentante désignée parmi les établissements d'enseignement universitaire.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ170216-01 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par M. Philippe Lacombe, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir retiré le point no.11 «Avis sur les modifications apportées au *Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière.*»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la 126^e réunion tenue le 17 novembre et suivis;

CECJ170216-02 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Jean-Guy Chartier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 126^e réunion du conseil d'établissement tenue le 17 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

4. Arts visuels 510.A0 :

4.1 Adoption du rapport de suivi d'implantation;

4.2 Adoption de l'actualisation : modifications apportées à la grille de cours, au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours;

Monsieur Éric Francoeur présente le dossier. Il explique que la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP)* stipule à l'article 3.3.1 Mode implantation d'un programme menant à un DEC à l'enseignement régulier que « Pour la dernière année de l'implantation, le ou la DA demandera au CPr un rapport final, rapport qui lui sera remis. Le rapport final d'implantation comprend les éléments suivants :

- le rappel des informations transmises dans les fiches synthèses d'appréciation annuelle;
- des recommandations, basées sur les constats annuels, concernant une actualisation du programme si nécessaire. ».

Dès l'automne 2015, la coordination du programme, Mme Marie-Didace Doyon, et le comité de programme, ont commencé les travaux de cueillette de données et de consultation visant à produire des constats sur le nouveau programme implanté. À l'automne 2016, la coordination du programme, Mme Marianne Rainville, et la conseillère pédagogique, Mme Anaëlle Dubuc, ont été chargées de mener les travaux finaux d'implantation.

La première étape a consisté à travailler à partir des constats émis lors des divers moments de consultations des étudiants et étudiantes, des membres du personnel enseignant, des statistiques relatives au programme ainsi que des appréciations annuelles des dernières années. À partir de ces constats, des suggestions d'amélioration ont été discutées avec le département puis le comité programme, formé notamment de l'aide pédagogique individuelle, Mme Isabelle Gagnon, de la direction adjointe responsable des 2 premières années d'implantation, Mme Marie-Carole McKenzie, puis de M. Éric Francoeur pour la dernière année d'implantation. Nous présentons aujourd'hui le rapport final d'implantation ainsi que le nouveau cahier de programme issu de l'actualisation.

Attendu l'avis favorable du département

Attendu la consultation des disciplines de la formation générale

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

CECJ170216-03 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Raphaël Desroches, il est résolu d'adopter le rapport de suivi d'implantation et les modifications apportées à la grille de cours, au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption, Monsieur Tremblay souligne la large consultation qui a été faite autant auprès des étudiants et étudiantes que du personnel enseignant. Il se dit sensible au fait que cette population étudiante est souvent particulièrement fragile et que des actions doivent être prises pour leur venir en aide. À cet effet, Mme Bailleu en profite pour informer le conseil que lors de la révision budgétaire, des sommes ont été ajoutées aux Services aux étudiants pour l'embauche notamment d'un psychologue, d'une travailleuse sociale, d'un travailleur de milieu. A ces services s'ajoutent les ressources supplémentaires au SAIDE, à savoir une orthopédagogue.

5. Techniques de bureautique 412.AA (et le DEC accéléré 412.A1) :

5.1 Adoption du rapport de suivi d'évaluation;

5.2 Adoption de l'actualisation du programme : modifications apportées à la grille de cours, au profil de sortie et au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours;

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint rappelle que la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes* (PIGEP) stipule à l'article 3.6.1 Mode suivi d'évaluation d'un programme menant à un DEC stipule que « À la dernière année prévue du suivi, le ou la DA demande au CPr de faire un rapport final de suivi d'évaluation.

Le rapport final contient :

- le rappel du plan d'action;

- le bilan de réalisation du plan d'action en ce qui concerne sa responsabilité;
- le résultat des analyses des indicateurs;
- les recommandations concernant d'éventuelles actualisations ou la prolongation du suivi. ».

À l'hiver 2016, le comité de programme a mis en place un comité de suivi d'évaluation. Celui-ci a réalisé toutes les étapes associées au suivi d'évaluation du programme Techniques de bureautique. La première étape à consister à travailler à partir des constats émis dans le rapport d'évaluation. À partir de ces constats, des suggestions d'amélioration du programme ont été discuté par le département et le comité programme. Par la suite l'actualisation du programme s'est mise en place. Nous vous présentons le rapport final ainsi que le nouveau cahier programme issu de l'actualisation.

Attendu l'avis favorable du département

Attendu la consultation des disciplines contributives

Attendu l'avis favorable de la commission des études

CECJ170216-04 Sur proposition de M. Philippe Lacombe, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux grilles de cours (412.AA et 412.A1) du programme Techniques de Bureautique, au profil de sortie, au logigramme de compétences et aux descriptifs de cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Adoption de l'offre de cours complémentaires 2017-2018;

Monsieur Éric Francoeur explique le processus et rappelle qu'au mois de novembre 2016, le Collège lançait un appel de propositions départementales de cours complémentaires pour l'offre 2017-2018. Le 18 janvier 2017, le comité de la formation générale complémentaire (CFGC) étudiait les propositions provenant des départements et a fait ses recommandations à la direction relativement à l'offre de cours complémentaires pour l'année 2017-2018 et la liste des cours complémentaires accessibles pour chaque programme d'études.

Attendu les travaux effectués en lien avec l'application de la Politique des cours complémentaires

Attendu les recommandations du comité de la formation générale complémentaire sur l'offre de cours complémentaires

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique

Attendu l'adoption au comité de direction

Attendu l'avis favorable de la commission des études

CECJ170216-05 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par M. Philippe Lacombe, il est résolu d'adopter l'offre de cours complémentaires 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Présentation des états financiers 2015-2016;

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances du CRL présente l'état de situation qui reflète fidèlement les finances du CRL et rappelle que les états financiers ont été adoptés à la réunion du conseil d'administration du mois de novembre dernier. Elle passe en revue les divers résultats du CRL, y compris ceux du solde de fonds, en portant une attention particulière aux résultats de Joliette.

Mme Fournier porte à notre attention qu'il s'agissait d'un budget de décroissance et qu'il est important de se le rappeler. Par ailleurs, les membres du conseil notent favorablement la réserve de 100 000\$ pour le projet de résidence étudiante.

8. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;*

Mme Hélène Bailleu présente le dossier et explique que toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits d'admission restent les mêmes qu'en 2016-2017;

Attendu que les modifications portent essentiellement sur des frais pour des cours optionnels et des frais administratifs;

Attendu que les modifications visent également certains services offerts par la Formation continue;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ170216-06 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Philippe Lacombe, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au *Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 *Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;*

Mme Hélène Bailleu poursuit les présentations et rappelle que toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent les revenus en provenance des étudiants servant à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée automatiquement depuis quelques années par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice Québec);

Attendu la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu que les autres modifications portent principalement sur des ajustements de libellés et de dispositions;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au *Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.*

CECJ170216-07 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Adoption des modifications apportées aux *Règles en application du Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;*

Mme Hélène Bailleu explique les principaux changements au règlement se rapportent à certaines pratiques qui ont été officialisées ou actualisées dans leur formulation, ou leur application. Les modifications proposées permettront au collège de se conformer aussi à de nouvelles règles du Ministère, en lien notamment avec certains préalables.

Attendu l'adoption au comité de direction;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ170216-08 Sur proposition de M. Philippe Lacombe, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux *Règles en*

application au Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adoption des modifications apportées aux préalables de mathématiques (préalables exigés pour l'admission d'automne 2017 - cours du régime J5, Renouveau) des programmes Technologie de l'électronique (243.B0) et Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0 et 410.B1);

Madame Hélène Bailleu explique que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a publié en septembre un communiqué annonçant le changement des conditions particulières d'admission (préalables) pour certains programmes d'études collégiales techniques. Les changements sont effectifs dès à présent pour l'admission à la session d'automne 2017. Les changements touchent uniquement les préalables de mathématiques pour les cours du Renouveau (régime d'études J5).

Les deux programmes qui sont touchés dans notre collège sont Technologie de l'électronique (243.B0) et Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0 et 410.B1).

Anciens préalables : TS ou SN 4e secondaire

Nouveaux préalables : TS ou SN 4e sec ou CST 5e secondaire

Attendu qu'il s'agit d'une prescription ministérielle;

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis défavorable de la commission des études;

CECJ170216-10 Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux préalables de mathématiques (préalables exigés pour l'admission d'automne 2017 - cours du régime J5, Renouveau) des programmes Technologie de l'électronique (243.B0) et Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0 et 410.B1).

ADOPTÉ À MAJORITÉ

12. Adoption du calendrier scolaire 2017-2018

Madame Hélène Bailleu présente l'état de la situation :

CALENDRIER SCOLAIRE Automne 2017 :

- 2 journées de relâche de cours vendredi 6 octobre 2017 et mercredi 1er novembre 2017 (Portes ouvertes)
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) :
- mardi 26 septembre 2017 (Rencontre CO-CISEP)
- jeudi 23 novembre 2017

CALENDRIER SCOLAIRE Hiver 2018 :

Hiver 2018, Enseignement régulier :

Motivation de débiter la session un mercredi :

Extrait de la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration :

Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, ... entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.

Les dates suivantes ne comptent pas dans les 14 jours :

- 2 janvier 2018 : Jour férié pour les membres du personnel de soutien;
- 11 janvier 2018 : Forum régional.

Dates de relâche de cours (en lien avec la semaine de relâche de la Commission scolaire des Samares) :

Hiver 2018, Enseignement régulier :

Les 5 journées de relâche de cours seront du 5 au 9 mars 2018

Hiver 2018, Gestion et technologies d'entreprise agricole

3 journées de relâche de cours les 5, 6, 7 mars 2018

2 journées d'exploration professionnelle, relâche étudiante à la formation générale les 8 et 9 mars 2018

Attendu que le Règlement des études collégiales article 18 stipule que: Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Attendu que l'article 29 du RREC (modifié en 2008) stipule que le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

Attendu que la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration traitant des balises administratives concernant l'établissement du calendrier scolaire stipule que :

1 Le calendrier scolaire compte légalement quatre-vingt-deux (82) jours par session, mais peut compter quatre-vingt-trois (83) jours, selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1er janvier (Nouvel An), le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (jour de l'Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).

3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.

4. Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, à l'Assomption, requièrent douze (12) jours de travail ouvrables et à Terrebonne, quatorze (14) jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.

5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquences en minimisant la substitution de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.

6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de force majeure, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique pour le calendrier scolaire 2017-2018,

Attendu l'avis favorable de la commission des études,

CECJ170216-11 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par M. Philippe Lacombe, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2017- 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Avis sur l'adoption du Plan stratégique 2015-2020;

Monsieur Jean-Yves Tremblay rappelle qu'en avril 2015, le conseil d'administration adoptait, après avoir reçu des avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissement, la phase 1 (orientations et axes de développement) du Plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière.

Dans le cadre de la deuxième phase, qui s'est échelonnée tout au long de l'année 2015-2016 et une partie de la session d'automne 2016, les collèges constituants et le siège social (incluant la Formation continue) ont été appelés à déterminer leurs propres objectifs et résultats attendus liés à ces orientations et axes de développement.

Le document consolidé qui est présenté a été harmonisé, mais non fondu, afin de refléter ce qui a été adopté par les instances formelles à l'automne 2016, soit le conseil d'établissement pour les collèges constituants et le conseil d'administration pour le siège social.

Enfin, considérant que nous en sommes déjà à la deuxième année d'un plan qui devait s'échelonner à l'origine sur quatre ans, et que le contexte sera différent à compter de 2020 en raison d'une croissance démographique annoncée, le conseil d'administration a convenu en novembre dernier de prolonger le plan stratégique d'une année supplémentaire.

Il est à noter que ce plan stratégique devrait être en lien avec celui du ministère de l'Éducation. Or, le plan du Ministère est échu depuis 2013 et celui-ci ne l'a pas encore prolongé ou renouvelé. Il nous apparaissait alors inutile d'y référer. Lorsque le Ministère adoptera son nouveau plan stratégique, le Cégep verra à ajuster le sien, le cas échéant.

Attendu la phase 1 du plan stratégique - Orientations et axes de développement - adoptée par le conseil d'administration en avril 2015, après avoir obtenu l'avis favorable des trois conseils d'établissement;

Attendu la phase 2 du plan stratégique qui consistait pour les collèges constituants et le siège social (incluant la Formation continue) à déterminer leurs propres objectifs et résultats attendus liés à ces orientations et axes de développement;

Attendu que cette phase a fait l'objet d'une adoption par les instances formelles au cours de l'automne 2016;

Attendu la vaste consultation menée au sein du CRL et les consensus qui ont conduit au plan stratégique - document consolidé;

Attendu que le plan stratégique a été prolongé d'une année supplémentaire par le conseil d'administration en novembre 2016;

CECJ170216-12 Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par M. Philippe Lacombe, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration à la version finale du Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;

En vertu du Règlement numéro 1 : Règlement de régie interne, on procède à la nomination à la présidence et à la vice-présidence à la réunion du conseil d'établissement suivant l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, ce qui a été fait en novembre dernier.

CECJ170216-13 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu que Mme Lorraine Dépelteau agisse comme présidente d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour chacun des postes à combler, la présidente des élections fait l'appel de propositions de mises en candidature et procède aux élections.

- M. Raphaël Desroches propose la candidature de M. Jean-Yves Tremblay au poste de président.

M. Tremblay accepte d'être mis en candidature.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Lorraine Dépelteau confirme l'élection de M. Jean-Yves Tremblay au poste de président du conseil d'établissement,

Comme plusieurs membres sont absents ce soir, notamment M. Benoit Valiquette, actuel vice-président, il est convenu de reporter à la prochaine rencontre l'élection à la vice-présidence du conseil.

CECJ170216-14 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu que le conseil d'établissement nomme;

- M. Jean-Yves Tremblay à la présidence du conseil d'établissement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ170216-15 Sur proposition de M. Philippe Lacombe, dûment appuyée par M. Jean-Guy Chartier, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

Code de lot : JO2016111101

Rapport no : 24225676

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ170216-16 Sur proposition de M. Philippe Lacombe, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Divers

18. Rapport de la directrice

Les sujets suivants sont abordés par Mme Bailleu :

- **Dossiers pédagogiques**
 - Investissement de 1.74\$million au collège et visite de la ministre de l'Enseignement supérieur
 - École d'hiver de l'Institut du nouveau-monde se tiendra au collège du 17 au 19 février 2017.

Nombre d'étudiants et étudiantes inscrits à la présente session :

Hiver 2017	2379 (automne 2016 : 2469)
Hiver 2016	2401
Hiver 2015	2438
Hiver 2014	2473
Hiver 2013	2451

- Réorganisation des services aux Services aux étudiants
- Annulation des cours le 24 janvier et reprise le 8 mai 2017
- Soins infirmiers : 6^e place pour les étudiants et étudiantes à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

- **Dossiers administratifs**

- Nomination de M. Sylvain Riendeau

19. Prochaine réunion

Le jeudi 20 avril 2017

20. Levée de l'assemblée

CECJ170216-17 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Jean-Yves Tremblay de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Tremblay désire offrir, au nom du conseil, ses félicitations à l'ensemble du personnel pour leur accueil et professionnalisme lors de la visite de la ministre David le vendredi 10 février dernier.

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire